

Ce Règlement Intérieur (RI) a pour objet de préciser le fonctionnement du club ainsi que de définir les droits et les devoirs de l'ensemble des adhérents.

La prise de licence à Publier Triathlon engage à l'acceptation du présent règlement.

### **Article 1 : Comportement**

→ Description du comportement que le licencié devra adopter, que ce soit à l'entraînement ou en compétition :

- Les membres adhérents s'engagent à respecter les couleurs du club et à ne nuire en aucune manière au nom de la ville qu'ils représentent ;
- Notion de savoir-vivre (dire bonjour, merci, ...), l'indiscipline ou le comportement extra-sportif (injure, dégradations de locaux, agressions ou détérioration de matériel, ...) pourra entraîner des sanctions ;
- Les triathlètes, duathlètes, coureurs, adhérant à l'association s'engagent à ne pas recourir à l'utilisation de substances ou produits dopants.

### **Article 2 : Communication, diffusion, droit à l'image**

→ Descriptions des principes s'adressant à tous les licenciés quelque soit leur âge :

- La loi sur presse de 1881 sanctionne l'utilisation des moyens de communication mis à disposition par l'association à des fins racistes, discriminatoires, diffamatoires, injurieuses, pornographiques, pédophiles, politique. Si tel était le cas, le club se réserve par ailleurs le droit de supprimer ces dits-propos, voire d'interdire l'accès au moyen de communication à/aux licencié(s) à l'origine des écrits ;
- En cas de problème en lien avec la communication ou la diffusion, la responsabilité personnelle de la présidente ne pourra être engagée, seule la responsabilité morale de l'association le sera ;
  - Par son adhésion au club, le licencié accepte par tacite reconduction (sauf refus explicite annuelle) de faire partie des supports de communication utilisés par le club : site internet, listing interne, journal du club, page Facebook, mail club.
  - Il donne son accord à la diffusion de son image et de ses résultats sur le site internet, page Facebook, mail club et à la diffusion de son nom, prénom, mail dans le strict cadre du club ; l'association ne pourra être tenue responsable d'éventuelle fuite de données.
- Seuls les membres à jour de leur cotisation ont un accès membre sur les supports de communication du club pour l'année en cours.

→ Descriptions des principes s'adressant aux licenciés mineurs :

- Pour la saison en cours, le représentant légal de chaque licencié mineur devra signer des autorisations pour:

- l'utilisation du droit à l'image (site internet, journal du club, page Facebook, mail club),
  - à la diffusion des noms, prénoms, résultats (site internet, journal du club, page Facebook, mail club),
  - la diffusion stricte des coordonnées générales (nom, prénom, adresse, date de naissance, mail, numéro de téléphone) aux responsables du club (membres du Conseil d'Administration)
  - la diffusion stricte des noms, prénoms et mail aux adhérents du club, devra être signée par le représentant légal de chaque licencié mineur pratiquant
- Les codes d'accès sur les supports de communication du club seront envoyés au représentant légal du mineur pratiquant

-Lors des entraînements natation, la prise en charge sera effective dès le franchissement de la zone publique à la zone de pratique sportive. Il en est de même pour la fin de la séance. Les parents ou représentants légaux devront être présents pour les récupérer.

-En cas d'absence des entraîneurs officiels, les licenciés mineurs ne pourront pas y participer.

- En cas d'absence du licencié mineur, son représentant légal doit impérativement avertir les entraîneurs, par SMS, la veille.

### **Article 3 : Les devoirs du licencié**

→ Engagement aux moments forts du club Pour tous les licenciés :

- Obligation de participer en tant que bénévole à l'aquathlon organisé par Publier Triathlon (ou à défaut de trouver un remplaçant)
- Obligation de participer en tant que bénévole sur une organisation du club (tenue de la buvette, recherche de sponsors, aide pour la réalisation du set de table ...)
- Obligation de participer à l'Assemblée Générale du club (ou de transmettre un pouvoir)

→ Pour les licenciés compétition :

- Contribution du club sous certaines conditions dont a minima :
  - Être bénévole sur au moins une organisation du club (buvette de l'aquathlon, recherche de sponsors...)
  - Courir sous les couleurs actuelles du club et sous le nom du club
  - Être à jour avec sa cotisation

→ Communication et diffusion des résultats

Chaque adhérent est invité à transmettre ses résultats et ses comptes-rendus d'après course à la présidente.

**Article 4 : Entraînements**

- Les entraîneurs officiels sont :
  - Clara Drolez
  - Thierry Drolez
- Pour des raisons de responsabilité, l'accès aux entraînements est réservé aux personnes à jour de leur cotisation (hors période de renouvellement des licences).
- Respect des créneaux horaires, des groupes de niveaux décidés par le coach, des consignes et des contenus des entraînements (sauf dérogation exceptionnelles accordée éventuellement par le coach).
- Rangement du matériel en fin de séance.
  
- Toutes les communications pour les entraînements officiels du club se font par l'intermédiaire de la présidente, via l'adresse mail [triathlonpublier1@gmail.com](mailto:triathlonpublier1@gmail.com)
- Le club Publier Triathlon n'est pas responsable des sorties organisées, en dehors des entraînements officiels.
  
- Le triathlète, duathlète, coureur se doit de respecter l'ensemble du matériel et des locaux mis à sa disposition. Il dégage la responsabilité du club en cas de perte ou de vol de son matériel personnel.

→ Natation

- Pour des raisons organisationnelles et de qualité d'entraînements, les membres du club doivent respecter le(s) créneau(x) horaires qui lui est/sont dédié(s).
- Etre présent 15 minutes avant le début de la séance : Temps de changement et de préparation avant l'entraînement.
- Respect des consignes de sécurité, des créneaux horaires, des équipements, des lignes de niveaux ...
- En dehors des horaires et des lieux d'entraînements, la responsabilité du club ne pourra être engagée.

→ Nage en eau libre

- Pour les entraînements en eau libre, les triathlètes devront être accompagnés d'une embarcation.
- Pour les mineurs, ils ne devront pas quitter la berge.

→ Vélo

- Port du casque obligatoire (sans celui-ci, le licencié ne pourra prendre part à la séance d'entraînement) ;
- Le triathlète, duathlète doit prévoir son matériel de réparation, ses ravitaillements et disposer d'un matériel en bon état (pneus, freins notamment)

- Il doit avoir une tenue en adéquation avec les conditions climatiques, si ce n'est pas le cas, il se verra l'accès à l'entraînement refusé.
- Respect des règles déterminées par l'encadrant : rester avec son groupe de niveau, respecter le parcours, les indications et les horaires.
- 10 min avant chaque démarrage de l'entraînement, un point explicatif sera fait par l'encadrant. Tous les membres qui participeront à l'entraînement doivent être présents.
- En cas de non respect des règles et indications, le triathlète sera averti ou sanctionné après plusieurs avertissements.
- Respect du code de la route ;
- Une annexe est jointe à ce règlement pour informer de la signalétique commune au club de Publier Triathlon

### **Article 5 : Compétitions**

- Chaque licencié doit porter la tenue du club lors des courses auxquelles il participe, ainsi que sur les éventuels podiums (tri-fonction, t-shirt, pull, bonnet de bain...).
- Tout athlète participant à une compétition s'engage à respecter le règlement de l'épreuve, les décisions arbitrales et les membres de l'organisation (bénévoles ou organisateurs) ;

Dans le cas où un adhérent ne respecterait pas le présent règlement ou perturberait la sérénité du club, le Conseil d'Administration se réserve le droit de prendre des sanctions à son encontre (Confère les statuts du club).

Le RI pourra être modifié à tout moment selon l'appréciation du CA et sur proposition des adhérents du club.

### **Article 6 : Membres du bureau**

- En cas de démission d'un membre du bureau, celle-ci devra être annoncée par le biais d'une lettre de démission.